



Plateforme GEnergie 2023
Des subventions à votre disposition pour améliorer
l'efficacité énergétique des bâtiments à Genève.



Mesure Etat de Genève

Installations De Capteurs Solaires Thermiques ≤ 70 KW

Cette subvention est allouée pour une nouvelle installation solaire thermique ou l'extension d'une installation existante (sur des bâtiments existants) d'une puissance inférieure à 70kW

Fiche M-08

Subvention non cumulable avec les mesures IP-08, M-10 à M-13

Subvention cumulable avec la mesure IP-19



Subvention

CHF 4'800.- + CHF 2'000.-/kW

CHF 4'800.- + CHF 2'000.-/kW



Impact

Production eau chaude solaire, avec éventuelle participation au chauffage



Déductions

Investissement entièrement déductible comme une charge d'entretien mais apporte une plus-value à l'estimation de la valeur fiscale de l'immeuble

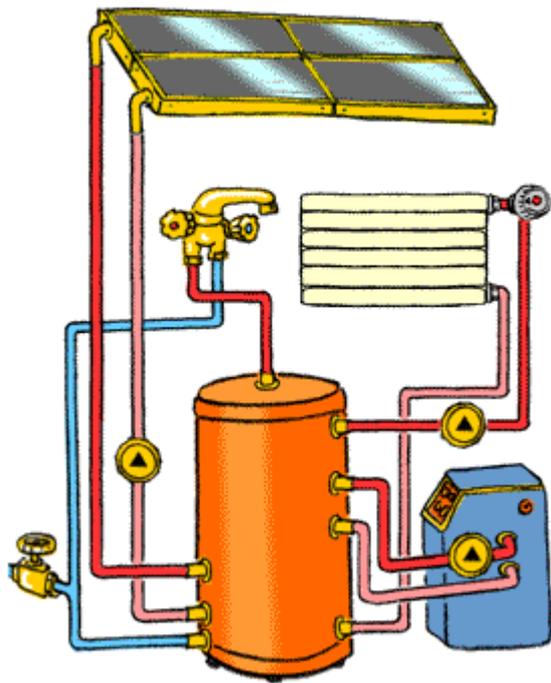
Voir avec l'administration fiscale cantonale pour le détail d'exécution.

Misez sur les capteurs solaires thermiques

La production de chaleur par capteurs solaires thermiques est le système qui émet le moins de polluants et le moins de CO2 pour sa fabrication et son fonctionnement. Pour couvrir 100% des besoins de chaleur avec le solaire, il faudrait une installation importante, dotée de systèmes de stockage, qui devrait assurer le chauffage même lors des hivers les plus froids et les longues périodes sans soleil. La plupart des installations visent donc une couverture moindre (jusqu'à 60-80%), et ont une autre source de chauffage pour faire l'appoint de chaleur.

En Suisse, quelques maisons individuelles et immeubles locatifs de démonstration couvrent, uniquement avec le soleil, 100% de leurs besoins en chauffage et en eau chaude. Pour y parvenir, ils sont non seulement très bien isolés et équipés d'une vaste surface de capteurs thermiques, mais ils abritent aussi un très grand réservoir accumulateur de chaleur. Un grand volume de stockage, bien isolé, permet d'emmagasiner de la chaleur solaire en fin d'automne pour l'utiliser au cœur de l'hiver.

Des bâtiments à l'architecture moins extraordinaire, ou même rénovés, peuvent profiter du chauffage solaire sans viser l'autonomie, à condition d'avoir une autre source de chaleur pour faire l'appoint : poêle à bois, pompe à chaleur ou chaudière à combustible. La surface de captage doit être évidemment plus grande que pour la seule production d'eau chaude.



Les capteurs pour le soleil d'hiver

Pour que les capteurs puissent bien contribuer au chauffage, on les positionne plus verticalement afin de les mettre en face du soleil d'hiver qui reste bas sur l'horizon. Dans ce cas, les capteurs seront moins efficaces en été lorsque le soleil est haut, mais leur grande surface suffit à la production d'eau chaude.

Même pour un bâtiment qui ne couvre qu'une partie de son chauffage avec le soleil, l'installation dans la chaufferie est plus compliquée et plus volumineuse que pour la seule production d'eau chaude solaire. Une solution consiste à s'équiper d'un réservoir spécial qui sert, à la fois, de réserve pour le chauffage des locaux et la préparation d'eau chaude. Les fabricants proposent de tels systèmes en standard.

Des capteurs solaires thermiques pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire sont adaptés si :

- Le bâtiment est bien exposé au soleil d'hiver et si on peut poser une surface de capteurs suffisante.
- Le bâtiment est bien isolé pour se contenter d'un chauffage à basse ou très basse température (25-35°C): chauffage par le sol ou par des radiateurs ayant une grande surface d'échange de chaleur.
- Il y a une autre source de chauffage d'appoint dans le cas où le solaire ne couvre pas 100% des besoins.

Il est en outre recommandé :

- Que l'installateur produise une Garantie de performance validée, chaleur solaire (GPV) de Swissolar.
- De ne pas gaspiller l'eau chaude, notamment grâce à des robinets et des pommeaux de douches économes, et des baignoires de faible volume.
- De valoriser la chaleur également dans des machines à laver le linge et la vaisselle branchées sur l'eau chaude, voire de recharger en été le terrain pour l'hiver suivant (pompe à chaleur avec sondes).

Plus d'informations

<https://www.swissolar.ch/fr/lenergie-solaire/solaire-thermique/>

<https://www.ge.ch/document/14309/telecharger>

Conditions d'obtention

- La requête porte sur la nouvelle installation solaire ou l'extension d'une installation existante.
- Le remplacement des capteurs solaires d'une installation existante sur un bâtiment n'est pas subventionné.
- L'installation sur une nouvelle construction n'est pas subventionnée.
- Seuls les capteurs ou systèmes combinés mentionnés sur la liste officielle disponible sur le site <http://kollektorliste.ch> donnent droit à une subvention.
- Un justificatif de dimensionnement est exigé. La subvention est calculée en fonction du dimensionnement calculé selon la norme SIA 380/1 (jusqu'à, en principe, maximum de 70% des besoins en eau chaude sanitaire). Le calcul du dimensionnement ne tient pas compte d'une éventuelle piscine chauffée.
- Un suivi actif de l'installation selon les prescriptions de Swissolar doit avoir lieu pour les installations dont la puissance thermique nominale des capteurs est supérieure à 20 kW.
- La puissance thermique nominale des capteurs pour accéder à la subvention doit être supérieure à 2 kW. Dans le cas d'une extension de l'installation, la puissance thermique nominale supplémentaire des capteurs doit s'élever à 2 kW.
- La garantie de performance validée (GPV) de Swissolar/ SuisseEnergie doit être jointe à la demande de subvention.

Restrictions :

- Sont exclus de l'encouragement :
 - o les capteurs à air;
 - o les capteurs solaires pour installations de chauffage de piscines;
 - o les capteurs solaires pour séchoirs à foin;
 - o le remplacement d'installations solaires existantes;
 - o les capteurs solaires utilisés comme sources (pompe à chaleur, réseaux thermiques, etc.).